

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/216 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX PARCS NATURELS REGIONAUX

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le trente septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PUCCI Joseph, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à Mme BARTOLI Marie-France
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel
M. CHAUBON Pierre à Mme OLIVESI Marie-Thérèse
M. CORDOLIANI René à Mme NADIZI Françoise
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme MURATI-CHINESI Karine
Mme PONZEVERA Juliette à M. BIANCUCCI Jean
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à M. TOMA Jean
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme COMBETTE Christelle
M. TATTI François à Mme GUIDICELLI Maria
M. TOMASI Petr'Antone à M. TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS : MM.

LEONETTI Paul, SANTINI Ange, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment son article L. 4422-16,

VU le projet de décret relatif aux parcs naturels régionaux,

VU la saisine du Préfet de Corse en date du 22 septembre 2016,

VU l'avis du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

EMET un avis favorable sur ce projet avec les réserves suivantes :

- A l'article 5, après « le président du conseil régional », ajouter « ou le président du conseil exécutif dans le cas de la Corse... »,
- A l'article 7 (§ II, II et IV) après « La région », ajouter « ou la collectivité territoriale de Corse dans le cas de la Corse... »,
- A l'article 10 (2°), après « La région », ajouter « ou l'assemblée de Corse dans le cas de la collectivité territoriale de Corse »,
- A l'article 20, après « la région », ajouter « ou la collectivité territoriale de Corse dans le cas de la Corse... ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 septembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES

Avis du Conseil Exécutif

Un projet de décret relatif aux parcs naturels régionaux, pris en application de la loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages, vous est soumis à la demande du Préfet de Corse.

Ce projet de décret est conforme aux dispositions de la loi précitée.

Il a été co-construit avec la fédération française des Parcs naturels régionaux et l'Association des Régions de France et permettra de clarifier et de sécuriser la procédure de classement et de renouvellement de classement des parcs naturels régionaux.

Dans sa rédaction il ne fait cependant référence qu'au terme générique de « région » sans évoquer la spécificité de notre collectivité territoriale.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur ce projet avec les réserves suivantes :

- A l'article 5, après « le président du conseil régional », ajouter « ou le président du conseil exécutif dans le cas de la Corse... » ,
- A l'article 7 (§ II, II et IV) après « La région », ajouter « ou la collectivité territoriale de Corse dans le cas de la Corse... » ,
- A l'article 10 (2°), après « La région », ajouter « ou l'assemblée de Corse dans le cas de la collectivité territoriale de Corse » ,
- A l'article 20, après « la région », ajouter « ou la collectivité territoriale de Corse dans le cas de la Corse... » .